



2024 ↓

RAPPORT
D'ACTIVITÉ



ARAS
NYON



ARAS
NYON



Message de la Présidente

L'année 2024 a confirmé la stabilité et la solidité des prestations offertes par l'ARAS, malgré une demande toujours soutenue. Le taux d'aide sociale dans le district reste bas – autour de 1 %, contre 3 % en moyenne cantonale – alors même que nos services continuent d'être fortement sollicités.

Chaque jour, nos agences de Nyon et Gland reçoivent plus de 40 personnes, et le Centre Social Régional enregistre en moyenne 25 nouvelles admissions au Revenu d'Insertion par mois, accompagnées d'un nombre équivalent de sorties. Cette dynamique témoigne de l'intensité de notre activité et de notre capacité à répondre aux besoins.

Dans ce contexte, le maintien d'une offre de proximité reste une priorité. Le Comité de direction y attache une importance particulière, notamment dans le cadre des discussions actuelles avec le Canton sur la Nouvelle Gouvernance des Régions d'action sociale. Cette réforme vise à redéfinir le dispositif décisionnel, les instances de coordination entre les Communes, les Régions et le Canton, ainsi que les modalités de pilotage de l'action sociale dans le canton de Vaud.

Pour que les prestations restent adaptées aux réalités locales, il est essentiel que le lien avec le Canton demeure efficace et que la diversité des Communes continue d'être représentée dans les processus décisionnels.

Enfin, je tiens à remercier chaleureusement mes collègues du CODIR, les membres de la direction ainsi que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'ARAS Nyon pour leur engagement et leur dévouement au service de la population.

Stéphanie Schmutz
Présidente du CODIR

Association

L'Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon (ARAS Nyon) est une association intercommunale, dont sont membres les 47 Communes du district. Un délégué de chaque Commune siège au Conseil intercommunal (organe législatif). Un Comité de direction, composé de 7 membres élus, constitue l'organe exécutif.

Conseil intercommunal

Mme Chantal Maurer, Syndique à Mont-sur-Rolle, Présidente

Mme Lucia Conti, Secrétaire

Comité de direction

Mme Stéphanie Schmutz, Municipale à Nyon - Présidente

Mme Isabelle Monney, Municipale à Gland- Vice-Présidente

Mme Monya Jaccard, Municipale à Burtigny

M. Salvatore Mascali, Municipal à Mies

M. Jean-Jacques Nicolet, Municipal à Marchissy

Mme Pascale Vollenweider, Municipale à Rolle

M. Jean-Luc Vuagniaux, Syndic à Borex

L'ARAS Nyon a deux buts principaux : l'application de la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise, qui se concrétise à travers les missions du Centre Social Régional (CSR), et l'application du Règlement cantonal sur les agences d'assurances sociales et de la LPCFam, mis en œuvre à travers les prestations délivrées par nos deux Agences d'Assurances Sociales et le Centre Régional de Décision en matière de PCFamilles.

L'ARAS Nyon soutient diverses fondations ou associations qui proposent des prestations complémentaires à celles délivrées par le CSR ou les AAS. Le Comité de direction dispose d'un crédit de CHF 1,1 millions pour la législature 2021-2026 pour mettre en œuvre cette politique de subventionnement régionale, soutien qu'il souhaite inscrire dans la durée en apportant une forme de sécurité aux institutions bénéficiaires. Il octroie ainsi chaque année un montant d'un peu plus de CHF 200'000.-.

En 2024
l'ARAS a
soutenu :



- Association Entrée de Secours
www.entree-de-secours.ch
- Fondation Le Relais
www.relais.ch - prestations Rel'Aids et Logement de transition
- Association Lire et Ecrire
www.lire-et-ecrire.ch
- Association La Soliderie
épicerie solidaire - www.lasoliderie.ch

Organisation

48 collaboratrices et collaborateurs sont employés de l'ARAS Nyon au 31.12.2024 et travaillent au sein du Centre Social Régional (CSR), des Agences d'Assurances Sociales (AAS) de Nyon et Gland, ou de la direction ARAS.



Le financement des secteurs d'activité est assuré par le Département de la Santé et de l'Action Sociale de l'Etat de Vaud, via la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), et par la Caisse Cantonale Vaudoise de Compensation AVS (secteur AAS). Les Communes financent le fonctionnement de l'Association intercommunale et la politique de subventions régionales.



DOTATION MÉTIERS:

35,17 EPT



DOTATION ENCADREMENT:

4,8 EPT *



DOTATION TOTALE:

39,97 EPT

(38,77 EPT EN 2023)



BUDGET DE FONCTIONNEMENT

6,2 MIO

(*) Comprend : direction, finances, RH, secrétariat, cadres. Deux postes de Responsables d'unité, vacants, doivent s'y ajouter pour aboutir à une dotation totale d'encadrement de 6,4 EPT – source ARAS

Centre Social Régional

Les missions du Centre Social Régional se résument en 3 axes:

1. Recevoir toute personne qui a besoin d'aide, d'information ou de conseil et l'orienter si nécessaire vers les services qui peuvent apporter une réponse spécifique à sa demande.
2. Evaluer le droit à une aide sociale (le Revenu d'insertion-RI) et verser les prestations financières auxquelles la personne peut prétendre.
3. Proposer un appui social, c'est-à-dire une aide personnalisée qui tient compte des besoins du bénéficiaire, soutenir la personne vers une réinsertion professionnelle ou sociale, l'aider à faire valoir ses droits à d'autres prestations ou assurances sociales.

TAUX D'AIDE SOCIALE*:

1,05%

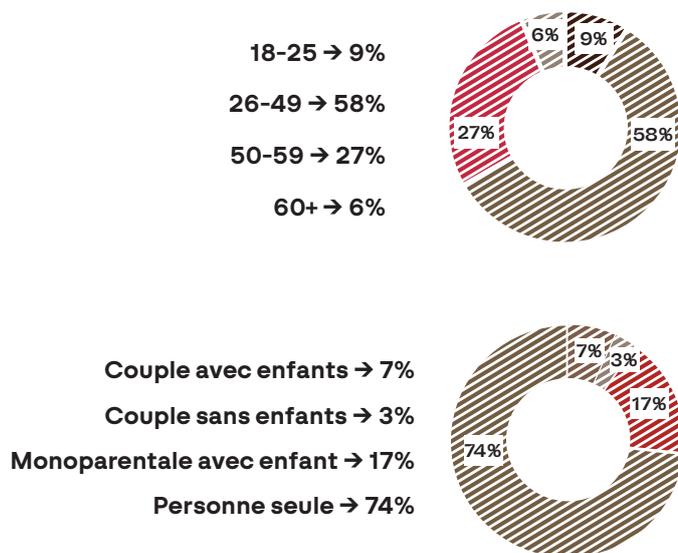
(VAUD: 3,18%)

* Dans le district de Nyon, pour l'année 2022, nombre de personnes de 18 à 64 ans vivant dans un ménage percevant des prestations financières du revenu d'insertion rapporté à la population résidante permanente des 18 à 64 ans en début d'année. Source SCRIS

Qui bénéficie des prestations du CSR ?

La grande majorité des personnes qui bénéficient des prestations du CSR est en âge d'exercer une activité lucrative (26 à 59 ans) mais en est empêchée pour différentes raisons (problèmes de santé, absence d'emploi, formation insuffisante, difficultés sociales diverses, etc.).

L'attention portée aux situations de « transition », par exemple vers la retraite, montre aussi sa pertinence en constatant que près de 50 personnes bénéficiaires de prestations ont 60 ans et plus. Concernant les types de ménage concernés, 90% des cas de figure contiennent un seul adulte, donc a priori un seul revenu. Les familles monoparentales - situation de vie qui présente un risque élevé de précarité – entrent dans cette catégorie.

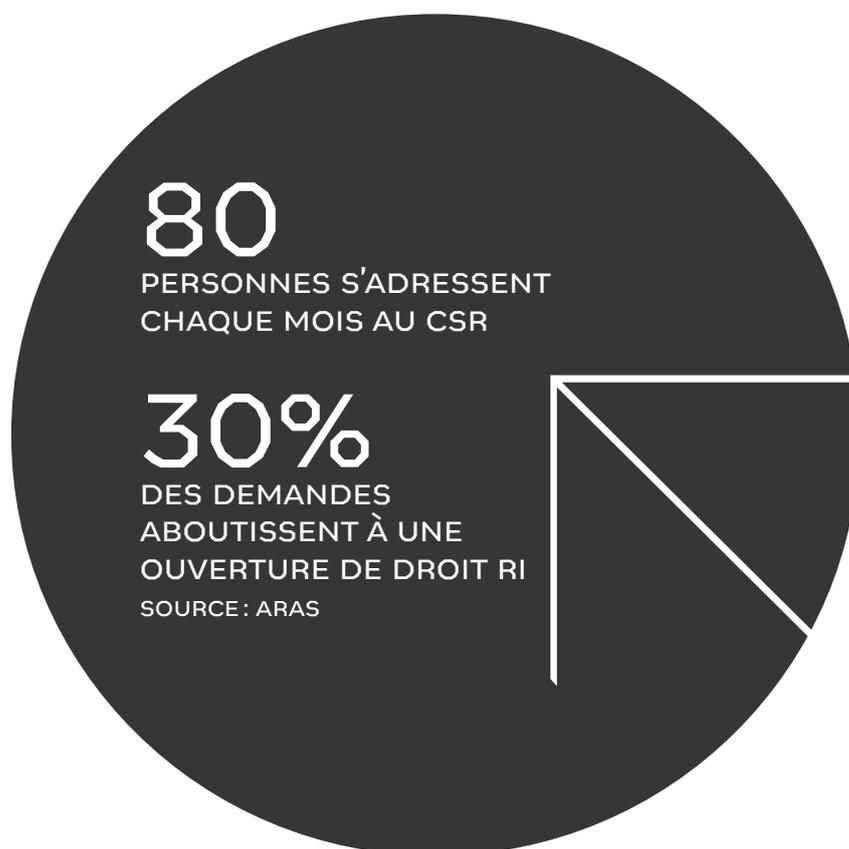


Recevoir, informer, orienter

Le nombre de personnes qui s'adressent au CSR pour demander de l'information, de l'aide ou un soutien financier reste relativement stable d'une année à l'autre.

En 2024, 968 nouvelles personnes (sans compter les personnes déjà suivies) ont contacté le CSR.

Lors de chaque demande, un important travail d'écoute, d'analyse et de conseil est effectué, dans une optique « préventive » : l'aide sociale n'est en effet octroyée qu'en dernier recours, après que d'autres possibilités prioritaires aient été envisagées et d'autres ressources mobilisées. Ainsi, un tiers des demandes environ débouche sur l'octroi d'une aide sociale (Revenu d'insertion).



Evaluer le droit – octroyer les prestations RI

Dans la région de Nyon, en moyenne chaque mois, 637 personnes, couples ou familles, ont bénéficié des prestations du Revenu d'Insertion en 2024 (621 en 2023).

Ce chiffre correspond aux dossiers pour lesquels un financement est octroyé par la DGCS. En réalité, il ne donne qu'une vision partielle de l'activité puisque nous constatons des flux importants: chaque mois des personnes «entrent» dans le dispositif RI, d'autres en sortent, et d'autres encore se voient le droit refusé après analyse complète de leur dossier de demande.

EN 2024
CHAQUE MOIS
EN MOYENNE



ENTRÉES AU RI*

25 DOSSIERS



SORTIE DU RI*

26 DOSSIERS



RI REFUSÉ*

17 DOSSIERS

*SOURCE: ARAS

PAR ANNÉE



AIDES FINANCIÈRES RI VERSÉES

17 MIO



ENCAISSEMENTS

3 MIO

Procédures spécifiques

Le traitement administratif des dossiers de Revenu d'insertion suppose dans certains cas la mise en œuvre de procédures spécifiques: déterminations sur recours déposé contre une décision du CSR auprès de l'instance supérieure, investigations de terrain et administratives lors de soupçons d'abus potentiels, décision de remboursement et suivi de contentieux en cas de prestations versées à tort.

Des prestations versées à tort sont identifiées par différents moyens de contrôle. Le remboursement est systématiquement exigé, quelle que soit l'origine de la prestation indue (« faute » du bénéficiaire ou situation de « bonne foi » tel qu'un versement non effectué par un tiers au titre de la subsidiarité, erreur de calcul, etc.). Identifiés sur 2024, CHF 350'000 sont traités dans le cadre du contentieux, sur un total de 17 mio de prestations financières versées.



Soutenir vers la réinsertion professionnelle ou sociale

Les personnes bénéficiaires du RI sont orientées vers l'Unité Commune ORP-CSR, à moins qu'elles ne se trouvent dans des situations spécifiques telles qu'en incapacité de travail de longue durée, en attente de rente AI ou de droit à des indemnités de chômage, de rente-pont AVS, etc. Ce dispositif, basé à Gland, réunit sur un même site des conseillers en placement de l'ORP et des assistants sociaux des CSR. Ils travaillent ensemble à la réinsertion professionnelle et soutiennent les bénéficiaires en mettant en place avec eux les stratégies nécessaires qui doivent permettre, à terme, de retrouver un emploi et sortir du régime RI.

SORTIE AVEC UN EMPLOI :

55.8%*

Source : Service de l'Emploi.
*Taux calculé sur les bénéficiaires de la région de la Côte (Nyon-Morges), soit 240 personnes.

SUIVI UC ORP-CSR :

104
PERSONNES
EN MOYENNE MENSUELLE

SUIVIS AVEC MIS :

66
PERSONNES

Rétablir le lien social, aider à préserver sa situation économique, retrouver une capacité de travail. Tels sont les objectifs généraux des Mesures d'Insertion Sociale (MIS) dont peuvent bénéficier les personnes au RI. Il s'agit de programmes préalables aux démarches de réinsertion professionnelle destinés aux personnes qui sont davantage éloignées du marché de l'emploi, et qui permettent de travailler à acquérir des compétences de différente nature.

Agences d'assurances sociales

Renseigner et orienter les habitants des Communes du district de Nyon pour toutes questions concernant les droits et obligations en matière d'assurances sociales. Telle est la mission des Agences d'assurances sociales de Nyon et Gland (AAS) qui offrent un service de proximité, facile d'accès, avec ou sans rendez-vous. Par rapport à l'année dernière, la fréquentation évolue très légèrement (augmentation de 3% des passages à nos guichets), ce qui confirme le besoin d'un service de proximité pour la population.



Les AAS sont aussi une « porte d'entrée régionale » vers la Caisse Cantonale Vaudoise de Compensation (CCVD). Les Prestations complémentaires AVS/AI peuvent notamment y être sollicitées. En 2024, 401 nouvelles demandes ont été déposées avant d'être relayées à la CCVD pour décision. 107 dossiers ont abouti à un refus. Lorsqu'une prestation complémentaire est octroyée, la prestation peut concerner une personne ou un couple, vivant à son domicile ou en EMS par exemple.



DOSSIERS PC AVS / AI:

1873

SOURCE CCVD



BÉNÉFICIAIRE D'UN SUBSIDE
À L'ASSURANCE MALADIE:

21'394
PERSONNES

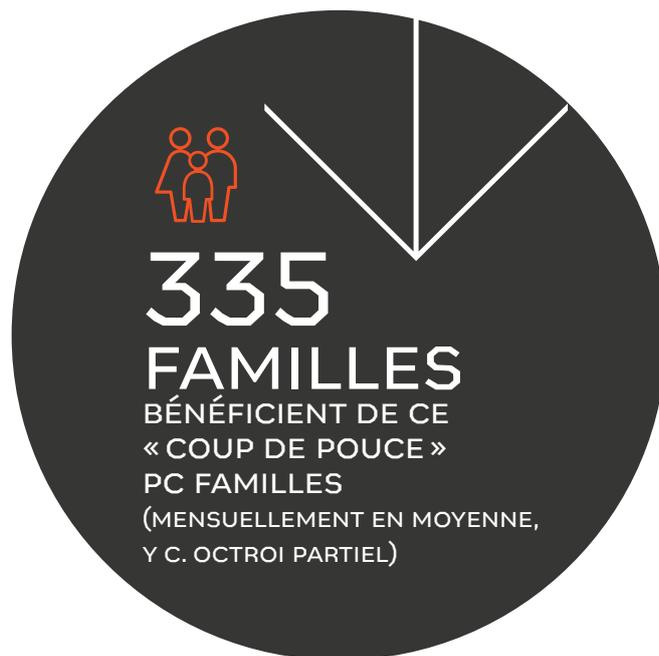
(20'333 EN 2023)

SOURCE: OVAM

Un subside à l'assurance maladie peut également être demandé par l'intermédiaire de l'AAS, pour prise de décision ensuite par l'Office Vaudois de l'Assurance Maladie (OVAM); une prestation à laquelle environ 20% de la population de la région a recouru en 2024.

Centre régional de décision PC Familles

Prévenir le recours à l'aide sociale, diminuer la pauvreté des familles dont l'un des membres travaille, favoriser le maintien de l'activité ou le développement de celle-ci: tels sont les objectifs du dispositif de Prestations Complémentaires pour familles (PC Familles). Les PC Familles sont versées mensuellement, en complément à un revenu déjà existant. Les frais de santé ou de garde d'enfants peuvent aussi être remboursés à certaines conditions, même s'il n'y a pas de prestation mensuelle.



Recrutement de curateurs

Tout un chacun souhaitant s'investir pour améliorer le quotidien d'une personne vulnérable peut exercer la fonction de curatrice ou curateur volontaire. Le but d'une curatelle est de permettre aux personnes qui ne sont pas capables d'agir seules dans leurs relations juridiques avec des tiers d'être représentées. Pour devenir curatrice et curateur volontaire et, à terme, être mandaté par la Justice de Paix, il faut d'abord s'adresser à l'Agence d'assurances sociales. Cette première étape téléphonique a pour but de transmettre des informations de base relatives à cette mission. Le nombre de personnes qui nous ont sollicité dans ce but a doublé par rapport à 2023 : 75 personnes ont en effet contacté l'AAS.

En cas d'intérêt confirmé, et après un entretien approfondi, la personne peut s'inscrire à une formation donnée par le Bureau cantonal d'aide aux curatrices et curateurs privés (BAC).



20
24

→015

016←

Perspectives

A l'heure de clore l'exercice 2024, deux enjeux spécifiques sont à souligner. Le premier se rapporte au système de gouvernance de l'ARAS. Notre association de communes s'inscrit dans un dispositif d'action sociale large, identique sur tout le territoire cantonal, avec des secteurs d'activité aujourd'hui intégralement financés par l'Etat de Vaud.

Dans ce contexte, le cadre légal intercommunal fait aujourd'hui moins de sens pour régir la délivrance des prestations et l'organisation. Ainsi, l'année 2024 a vu débuter les travaux de définition d'un nouveau système de gouvernance des Régions d'action sociale (NGR). Un certain nombre de préoccupations rythment ces travaux.

Les parties prenantes de ce projet s'accordent sur l'objectif de revoir le système de gouvernance entre Régions et Canton, ainsi que sur le maintien de prestations accessibles facilement pour la population.

La fréquentation régulière de nos services relevée dans le présent rapport fait écho à cette nécessité de conserver un service de grande proximité.

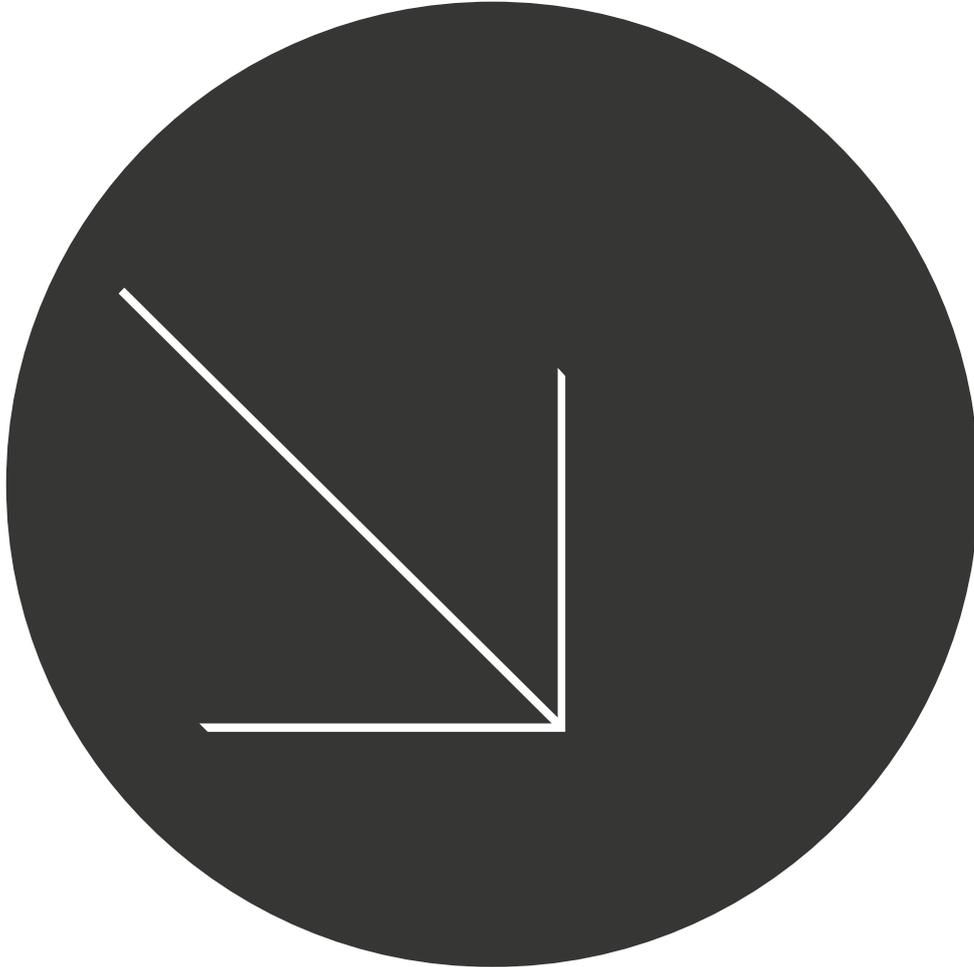
Afin d'ancrer au mieux les prestations et leur adéquation aux besoins identifiés « sur le terrain », le relais que représente les Communes - fines connaisseuses de leur population - doit pouvoir continuer de fonctionner avec efficacité. Les travaux sur la « NGR » doivent y veiller, d'autant plus que ce projet n'a jusqu'ici pas abordé les territoires d'action des futurs établissements d'action sociale régionale.

Agrandir leur territoire d'action tout en maintenant les points d'accès existants est possible. Il faut néanmoins veiller à ce que les Communes couvertes par ce nouvel établissement régional puisse continuer à faire entendre leurs besoins.

Le second enjeu à relever fait écho aux axes stratégiques qui jalonnent notre quotidien. L'un d'eux se décrit ainsi: *le service à des personnes en difficultés requiert un haut niveau d'engagement et de professionnalisme; il fait appel à des métiers exigeants humainement. Le soin prêté aux collaborateurs, ainsi que leur niveau de compétence, fait l'objet d'une attention continue.* Au cours de l'année, des postes ont été temporairement vacants en raison notamment de la difficulté à recruter du personnel formé. Ceci d'autant plus qu'il n'existe pas de formation spécifique aux métiers « CSR et AAS ». Des modules de formation communs sont développés en collaboration entre le Canton et les ARAS, mais le métier s'apprend essentiellement sur le terrain. Les équipes sont donc fortement mises à contribution, tout en devant continuer d'assurer la délivrance des prestations à la population. C'est un enjeu majeur, sur lequel nous devons continuer d'œuvrer afin d'offrir, dans la continuité, des prestations de qualité aux personnes qui nous sollicitent. Pour leur contribution à cette mission, je saisis l'occasion de ces lignes pour témoigner aux collaboratrices et collaborateurs de l'ARAS toute ma reconnaissance.

A. Steiner

Directeur



Contact

ARAS Nyon

Rue des Marchandises 17
1260 Nyon
021 338 99 31
aras.nyon@aras.vd.ch
www.arasnyon.ch

AAS Nyon

Rue des Marchandises 17
1260 Nyon
021 338 99 99
aas.nyon@vd.ch
www.arasnyon.ch

CRD PC Familles

Rue des Marchandises 17
1260 Nyon
021 338 99 99
crd.nyon@vd.ch
www.arasnyon.ch

CSR

Rue des Marchandises 17
1260 Nyon
021 338 99 38
csr.nyon@vd.ch
www.arasnyon.ch

AAS Gland

Chemin de Montoly 1
1196 Gland
022 557 55 90
aas.gland@vd.ch
www.arasnyon.ch

www.arasnyon.ch



20
24



ARAS
NYON

